



**LE PLAN DE GESTION  
DE LA SÉCURITÉ SANITAIRE DE L'EAU  
—  
(PGSSE)**



# LE PLAN DE GESTION DE LA SÉCURITÉ SANITAIRE DE L'EAU (PGSSE)

## Garantir en permanence la sécurité sanitaire de l'approvisionnement en eau



### Une approche globale et préventive

Les collectivités territoriales se doivent d'assurer la sécurité sanitaire de l'approvisionnement en eau destinée à la consommation humaine. Du prélèvement de la ressource en eau jusqu'au consommateur, c'est toute une chaîne qui est concernée avec de multiples domaines : captage, unités de traitement, points de stockage de l'eau traitée, réseau de distribution... Le Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) est une méthodologie globale et préventive, visant à garantir en permanence la sécurité sanitaire de l'approvisionnement en eau destinée à la consommation humaine.

- Une démarche de gestion en amont destinée à réduire les risques de détérioration de la qualité de l'eau.
- Une démarche intégratrice qui capitalise sur l'existant (schémas directeurs, bilans annuels, suivis sanitaires...) et se décline sur l'ensemble du système de production et de distribution.
- Une démarche structurante au travers d'un processus d'amélioration continue des services d'eau.

### Des enjeux mobilisateurs

Face aux pressions qui s'exercent sur la ressource en eau et aux risques de détérioration de la qualité de l'eau, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) recommande depuis 2004 la mise en place d'une stratégie générale de gestion préventive. Le PGSSE s'inscrit dans cette dynamique et répond aux grands enjeux suivants.

- Répondre aux nouvelles orientations sanitaires  
Aujourd'hui, les codes de la santé publique et de l'environnement prévoient une gestion préventive des aspects sanitaires : mise en place de la surveillance par l'exploitant, étude de vulnérabilité vis-à-vis des actes de malveillance, système de gestion de la qualité, etc.  
La directive européenne 2020/2184 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine va plus loin et rend obligatoire la mise en place des PGSSE à moyen terme suite à sa transposition en droit français sous 2 ans.  
Avec l'adoption du 4<sup>e</sup> Plan National Santé Environnement (PNSE) en 2021, la France s'engage également dans une approche intégrée et unifiée de la santé publique et environnementale (concept One Health), et place l'action au cœur des territoires.

- Prendre en compte le changement climatique  
Pression démographique, urbanisation et changement climatique conjuguent leurs impacts sur la disponibilité en eau et la qualité de la ressource, avec notamment l'augmentation de la concentration en polluants.  
Le PGSSE est un levier pour structurer les réflexions et les actions d'adaptation au changement climatique : il permet d'anticiper les conséquences résultant de la sécheresse et/ou des inondations qui affectent les services d'eau potable, directement ou indirectement, tant sur un plan quantitatif que qualitatif.
- Répondre à l'évolution de la gouvernance locale de l'eau  
La loi NOTRe de 2015, complétée par la loi Ferrand-Fesneau de 2019, fait évoluer la gouvernance de l'eau dès 2020 pour les Communautés d'Agglomération et à l'horizon 2026 pour les Communautés de Communes, amenant à devoir repenser l'organisation de l'alimentation en eau potable. Le déploiement d'un PGSSE constitue l'opportunité de disposer d'un outil fort de sécurisation de l'alimentation en eau potable à l'échelle des nouveaux territoires.

### De nombreux avantages pour les collectivités

- Anticiper pour réduire les risques sanitaires
- Apporter des garanties aux citoyens sur la qualité de l'eau et améliorer leur niveau de satisfaction
- Bénéficier d'une vision globale et structurante
- S'inscrire dans une dynamique d'amélioration continue
- Consolider la maîtrise des enjeux à l'échelle du territoire et mieux gérer la montée en compétence des équipes
- Rationaliser la planification du renouvellement des infrastructures et des investissements
- Nourrir le dialogue avec les services de l'État et l'ensemble des parties prenantes

## UN TRAVAIL D'ÉQUIPE

### Personne Responsable de la production et de la Distribution de l'Eau au cœur du PGSSE

C'est à la PRPDE qu'il incombe d'initier la démarche du PGSSE et de l'orchestrer. Elle peut s'appuyer sur l'Agence de l'eau, le département, voire la région pour le concevoir et le financer.

### SUEZ, votre partenaire pour une eau protégée

Fort de son expertise acquise de longue date sur la gestion de l'eau, SUEZ mobilise tous ses savoir-faire pour accompagner les territoires dans la démarche des PGSSE :

- Une méthodologie éprouvée
- Une expérience significative en matière de gestion des risques
- La capacité à enrichir la démarche avec des services complémentaires pertinents : diagnostic, mise en œuvre du plan d'actions, formation...
- Une expertise scientifique unique grâce au Centre International de Recherche Sur l'Eau et l'Environnement (CIRSEE).

### Agence Régionale de Santé (ARS)

Afin de réduire, voire supprimer les non-conformités sur les contrats d'eau potable, l'ARS se mobilise depuis déjà quelques années pour accompagner les PRPDE dans l'élaboration de leur PGSSE : campagnes de sensibilisation, mise à disposition de cahiers des charges, participation au diagnostic partagé, suivi des conclusions des études... et présence active dans l'équipe.



## La démarche SUEZ

### Une vision à 360°

Grâce au PGSSE, les collectivités peuvent appréhender la sécurité sanitaire de l'eau sur l'ensemble de la chaîne, du prélèvement de la ressource au consommateur : organisation, protection des ouvrages contre les intrusions et les actes de malveillance, amélioration de la surveillance, amélioration des traitements, gestion des alertes et des incidents, formation, communication...

### En cohérence avec des démarches ISO

La mise en place d'un PGSSE peut se faire de façon libre ou en s'appuyant sur des référentiels normatifs. Les collectivités déjà engagées dans un processus de normalisation ISO 9001 ou ISO 22000 peuvent ainsi capitaliser sur ces systèmes de management respectivement de la qualité et de la sécurité des denrées alimentaires.

### Un processus d'amélioration continue

Loin d'être une photo à un instant « t », le PGSSE se construit et s'étoffe au fil du temps. L'enjeu est de mesurer l'efficacité de l'organisation instaurée

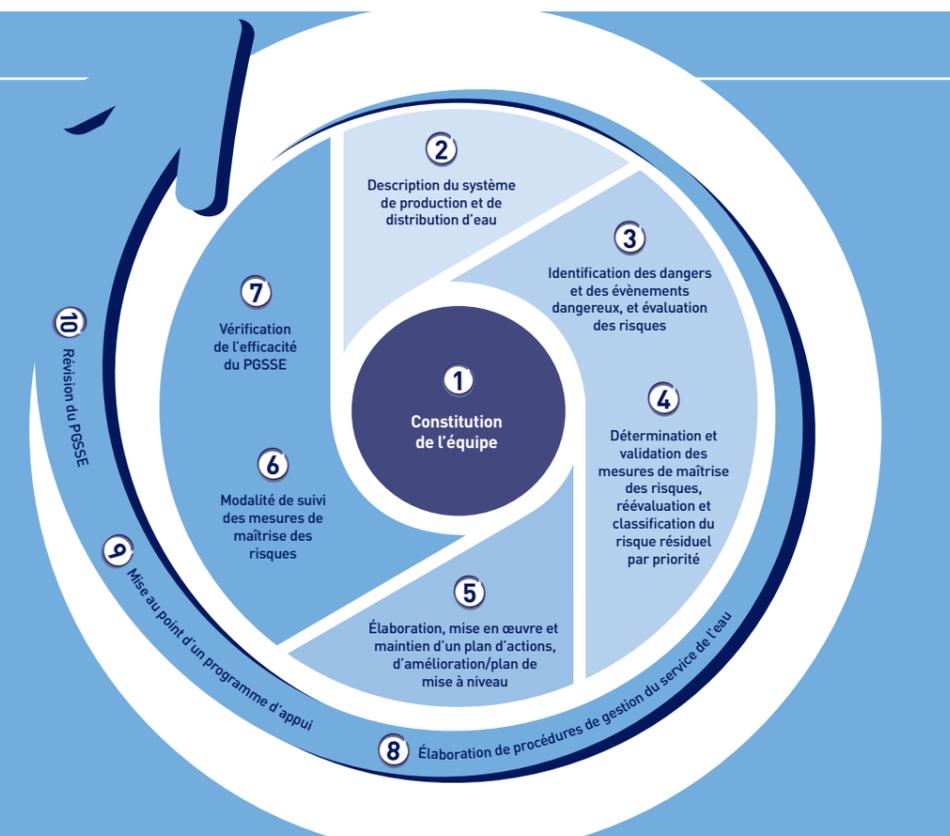
et des actions mises en œuvre, mais aussi d'ajuster le dispositif en fonction des retours d'expérience notamment lors d'incidents.

### Une méthodologie par étapes

SUEZ a décidé de caler sa méthodologie de déploiement d'un PGSSE sur la démarche recommandée par l'ASTEE (Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement) dans le guide « Initier, mettre en place, faire vivre un PGSSE ».

De la phase initiale de constitution d'une solide équipe, jusqu'à la révision du PGSSE (au moins tous les 6 ans), SUEZ vous accompagne sur une dizaine d'étapes, en associant pragmatisme et professionnalisme.

Pas à pas, les équipes vous apportent leur expertise et leur expérience terrain pour disposer d'un état des lieux complet, identifier les risques et les démarches pour mieux les maîtriser, élaborer un solide plan d'actions associant des mesures préventives et correctives, assurer le suivi et les procédures de gestion, et mesurer l'efficacité.



## Parmi les clients qui nous ont déjà fait confiance...

### ORLÉANS MÉTROPOLE (45)

Mise à jour du PGSSE dans le cadre de l'intégration d'une nouvelle usine de traitement

### BIARRITZ (64)

PGSSE porté par l'ISO 22000 depuis 2009

### AQUAVESC (78)

Mise en œuvre anticipée du PGSSE grâce à un appel à projet de l'ARS

### COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

#### PARIS SACLAY (91)

Expertise PGSSE partagée avec l'ensemble d'un territoire

Tour CB21 | 16 place de l'Iris | 92040 Paris La Défense  
+33 (0)1 58 81 40 00 | [www.suez.fr](http://www.suez.fr)

Contact PGSSE : 06 70 11 70 40

